

VILLE DE PLÉRIN-SUR-MER

BESOIN D'UN PETIT COUP DE POUCE

POUR **MANIER LA SOURIS**



Janvier à avril 2020

Initiations à l'informatique et au Web

www.ville-plerin.fr

Renseignements et Inscriptions



Mairie de Plérin-sur-Mer - Service communication
Tél. 02 96 79 82 34 • Courriel : anetienne@ville-plerin.fr

INITIATION A L'INFORMATIQUE

Groupes de 7 personnes - Session de 5 cours de 2 heures
Intervenant : Jean-Michel REBOURS

Lieu : Centre culturel Le Cap / Médiathèque – rue de la Croix

		Jeudi de 9h à 11h
Niveau 1	Session 54	09/01/2020 16/01 23/01 30/01 06/02
Séance de rattrapage*		13/02

		Vendredi de 9h à 11h
Niveau 2	Session 55	10/01/2020 17/01 24/01 31/01 07/02
Séance de rattrapage*		14/02

		Jeudi de 9h à 11h
Niveau 2	Session 56	05/03/2020 12/03 19/03 26/03 02/04
Séance de rattrapage*		09/04

** Séance de rattrapage en cas d'absence à l'un des cours. Voir avec l'intervenant*

Règlement intérieur

(Conformément à l'arrêté n° DGS20100981)

Art.1 : L'utilisation de l'outil informatique est réservée aux Plérinais sur présentation de leur carte d'adhésion.

Art.3 : Afin d'éviter l'intrusion de virus, tout téléchargement de fichiers et toute utilisation de supports magnétiques, numériques et/ou optiques ne peuvent se faire sans l'autorisation préalable de l'animateur.

Art.4 : La création et l'utilisation de boîtes aux lettres électroniques sont placées sous l'entière responsabilité des utilisateurs.

Art.5 : La consultation de sites, la diffusion et/ou réception de courriers électroniques à caractère raciste, obscène, diffamatoire, indécent, illicite ou portant atteinte à la dignité des personnes sont strictement interdites.

Art.6 : La collectivité et l'animateur ne sauraient être tenus pour responsables, à quelque titre que ce soit, du contenu des informations accessibles depuis les ressources informatiques mises à la disposition des utilisateurs.

Art.7 : L'animateur se donne le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne ayant causé une infraction à ce présent règlement.

Art.8 : L'inscription aux initiations se fait pour 10 heures, toute absence et séance de rattrapage seront à discuter avec l'animateur.

**Ces cours et ateliers sont réservés aux plérinais.
Ils sont destinés à faciliter les démarches en ligne.**

 Renseignements et inscriptions

Service communication - Mairie de Plérin-sur-Mer

Sur rendez-vous

Tél. : 02 96 79 82 34

Courriel : anetienne@ville-plerin.fr